

adopté

## SÉNAT

le 20 octobre 1966.

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1966-1967

---

## PROJET DE LOI

*portant ratification du décret n° 66-296 du 11 mai 1966 fixant le régime douanier applicable à certains produits originaires et en provenance de Tunisie.*

(Texte définitif.)

---

*Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée Nationale, en première lecture, dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2<sup>e</sup> législ.) : 1830, 1932 et In-8° 548.

Sénat : 284 (1965-1966) et 4 (1966-1967).

Article unique.

Le décret n° 66-296 du 11 mai 1966 fixant le régime douanier applicable à certains produits originaires et en provenance de Tunisie est ratifié.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 20 octobre 1966.

*Le Président,*

Signé : Gaston MONNERVILLE.